Au Puits de La Paracha

Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita

Yom Kippour

מכון באר אמונה

בס"ד

FEUILLET HEBDOMADAIRE
AU PUITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque, éclaircissement ou tout autre sujet il est possible de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:
באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:
Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:
דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:
Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatora.com

En Français:
Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:
Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:
Колодец Торы
info@kolodetztory.com

מכון באר המעין

AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emunah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vayélekh - Yom Kippour

***«Ma face, en ce jour »* : parce que Tu es avec moi !**

« *Ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui, Je les abandonnerai, Je leur déroberai Ma face, et ils deviendront la pâture de chacun, et nombre de maux et d'angoisses viendront l'assaillir. Il se dira alors en ce jour : "En vérité, c'est parce que mon D. n'est plus au milieu de moi que je suis en butte à ces malheurs !" Mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face (...)* » (31, 17-18)

Les Richonim (commentateurs du moyen-âge) s'interrogent : si, effectivement, l'homme a pris conscience que tous ses malheurs proviennent du fait que D. ne réside pas à ses côtés, c'est qu'il reconnaît sa faute. Dès lors, pourquoi la Rigueur Divine persiste-t-elle à s'abattre sur lui, comme il est écrit : « *Mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face* » ?

Rabbi Bonime de Pachis'ha répond de la manière suivante :

« La Emouna intègre est fondée sur un grand principe : le Saint-Béni-Soit-Il n'abandonne jamais les Bné Israël, comme il est écrit : "*Car Hachem ne délaissera pas Son peuple, et Son héritage Il ne l'abandonnera pas*" (Téhilim 94, 14), au sens collectif comme au sens individuel. Et même au temps de la colère, lorsque s'abattent sur un juif des malheurs nombreux et difficiles, loin de lui l'idée de penser : "Hachem m'a abandonné" ou "Hachem m'a oublié". **Et au contraire, c'est le fait même de penser que le Saint-Béni-Soit-Il s'est retiré et ne fait plus attention à lui, qui lui est imputé comme une faute**. C'est pourquoi la conséquence d'une telle attitude est : "*Je persisterai, Moi, à dérober Ma face*." Car l'homme doit être persuadé que le Saint-Béni-Soit-Il se trouve à ses côtés en toute circonstance et penser : ***"Même si je traversais la vallée de la mort je ne craindrais rien car Tu es avec moi."*** (Idem 23, 4) »

Le Netsiv (Méromé Sadé sur 'Haguiga 5b) rapporte un enseignement semblable à propos du verset cité plus haut (« *Je persisterai, Moi, à dérober Ma face* ») : la Guemara ('Haguiga 5b) commente en effet ce verset ainsi : « Rav Yossef enseigne : cela signifie que Sa main s'étend sur nous, comme il est dit (Isaïe 51, 16) : "*Je t'ai **recouvert** de l'ombre de Ma main*." » Avec cette interprétation, Rav Yossef veut nous dire qu'Hachem ne voulait pas ח"ו dérober son regard des Bné Israël, mais au contraire, qu'il est certain qu'en toute circonstance Il nous dirige. Le "voilement de la face Divine" vient seulement suggérer qu'Il étend Sa main sur nous, en établissant une séparation, empêchant ainsi que l'on s'aperçoive de cette providence de chaque instant. Rav Yossef en apporte la preuve du verset : "*Je t'ai recouvert de l'ombre de Ma main*", qui évoque le fait d'être dissimulé du regard. Mais en tout état de cause, il est certain que le Saint-Béni-Soit-Il continue à nous regarder et à nous diriger avec miséricorde !

Le commentaire de Tossefote sur la Torah (Daat Zékénim), en rapportant le verset de notre Paracha (31, 17), va même plus loin :

« *Ce jour-là, Ma colère s'enflammera contre lui, Je les abandonnerai, Je leur déroberai Ma face* » : « Ce verset est à prendre, explique-t-il, dans le sens d'une affection, celle d'un homme dont le fils aurait fauté et qui aurait demandé au maître de celui-ci de le frapper. Néanmoins, par compassion pour lui, il ne peut se résoudre à le regarder au moment du châtiment, et se voile la face pour ne pas le voir recevoir des coups. De là, on déduit que même le "voilement de la face" provient de l'immense amour que le Saint-Béni-Soit-Il éprouve pour Ses enfants bien-aimés, au point qu'Il "ne peut" même pas voir leur

souffrance. Et même au moment où Il dit : "*Ce jour-là, Ma colère s'enflammera contre lui*", Son amour pour nous demeure indéfectible. »

Dès lors, si un homme est convaincu que, même dans les moments de détresse, D. est à ses côtés, ce voilement se lèvera et tous ses malheurs disparaîtront. Il sortira des ténèbres pour aller vers la lumière. Le Dégoul Ma'hané Ephraïm rapporte à ce propos les versets extraits de la Haftara de Ki-Tavo et tirés du prophète Isaïe (60, 1-2) : « *Lève-toi, resplendis, car ta lumière est venue, et la gloire d'Hachem rayonne sur toi. Car voici que les ténèbres couvrent la terre et une sombre brume, les nations, et que sur toi Hachem rayonne, sur toi Sa splendeur apparaît*. » L'expression « *ta lumière est venue* », dit-il, peut être comprise dans le sens de "disparition de la lumière", comme on le voit par exemple dans le verset : « *Quand viendra le soleil* » (Béréchit 28, 11), qui signifie : "*Quand le soleil se couchera (et disparaîtra)*". Dès lors, le verset du prophète Isaïe décrit un temps où la lumière est absente et où elle a disparu. C'est néanmoins précisément en ce temps qu'il prophétise : « ***Lève-toi, resplendis*** » comme pour dire : « Renforce-toi dans ta conviction que tout ce voilement n'est qu'une illusion et le fruit de l'imagination, car la vérité est que : ***"La gloire d'Hachem rayonne sur toi."*** » Ces ténèbres et cette brume ne sont destinés qu'aux ignorants et aux nations qui combattent Israël. Mais pour les Bné Israël, ils ne sont qu'un mirage pour les pousser à rechercher la proximité d'Hachem. Si, malgré tout, ils persistent à croire que le Saint-Béni-Soit-Il réside parmi eux, Il enlèvera toutes ces séparations, ces écrans et ces voilements et s'accompliront alors les termes du verset : « ***Sur toi Hachem rayonne, sur toi Sa splendeur apparaît.*** »

L'histoire extraordinaire qui suit s'est déroulée récemment et est relatée ici telle que je l'ai entendue d'un ami proche, un homme juste et droit, qui l'a lui-même entendue de son protagoniste :

Ce dernier, Talmid 'Hakham, fils et petit-fils de Talmid 'Hakham, investit tous ses efforts dans l'étude de la Torah, Un jour, au milieu du Séder d'étude du matin, il commença à ressentir de fortes douleurs dentaires qui ne firent que s'amplifier le temps passant. Il savait que ses parents, qui habitaient à Bétar, avaient chez eux un remède-miracle qui soulageait les maux de dents de manière tout à fait exceptionnelle. Il sortit donc dehors pour téléphoner à sa mère afin qu'elle lui fasse porter ce médicament à la Yéchiva, puis, retourna étudier. Quand il eut fini, le remède n'était toujours pas arrivé. Aussi, téléphona-t-il de nouveau à sa mère pour vérifier si elle l'avait bien envoyé. Elle répondit par l'affirmative. « J'ai fait partir le colis par l'intermédiaire du livreur un tel », assura-t-elle. L'Avrekh appela ledit livreur qui se défendit : « J'ai fait tout ce que vous m'avez dit de faire, et j'ai déjà remis le paquet à son destinataire !

- Je ne sais pas de quoi vous parlez, lui répondit l'Avrekh, je n'ai jamais eu ce remède entre mes mains !

- Voici pourtant le numéro de téléphone, j'ai téléphoné et j'ai remis le paquet à son destinataire ! »

Il s'avéra alors que le livreur s'était trompé et avait interverti les deux derniers chiffres du numéro. Et à qui le paquet était-il parvenu ? A un autre Avrekh, étudiant dans un Collel situé dans le bâtiment mitoyen du premier. De manière tout à fait extraordinaire, celui-ci avait accepté le colis et en avait vivement remercié le Ciel. Il raconta, en effet, que quelques temps auparavant, de très fortes douleurs dentaires l'avaient saisi. Ces douleurs étaient si insupportables qu'elles ne lui laissaient aucun répit, à tel point qu'il avait levé les yeux aux Ciel en demandant à Hachem : « Père miséricordieux, aie pitié de moi, écoute ma requête et exauce-la ! De grâce, envoie-moi rapidement un remède pour calmer cette douleur qui brise tout mon corps ! » Il n'avait pas achevé de parler que le téléphone avait retenti et qu'une voix à l'autre bout du fil lui annonçait : « J'ai un

colis pour vous : il s'agit d'un médicament contre les rages de dents ! » Dès qu'il le prit, la douleur cessa. Lorsqu'on lui demanda ce qu'il avait pensé, comment un tel miracle avait pu se produire, et comment il n'avait pas songé qu'il y avait eu, à coup sûr, une erreur sur la personne, l'homme répondit : « A dire vrai, je n'ai pensé à rien tellement la douleur me rendait fou ! » (La douleur était tellement forte qu'il ne fut pas en état de réfléchir et il lui sembla évident que, du Ciel, on lui avait envoyé la délivrance !)

Outre l'extraordinaire providence avec laquelle le Saint-Béni-Soit-Il mena cette délivrance (qu'un autre Avrekh souffre des dents, moins que lui, qu'il téléphone à sa mère, que les lieux d'étude des deux hommes soient proches l'un de l'autre pour que le livreur ne se rende pas compte de son erreur, et enfin, que leurs numéros de téléphone se ressemblent à un chiffre près), on peut également apprendre de cette anecdote la force d'une prière exprimée du fond du cœur. En ce qui nous concerne, elle doit nous suggérer la providence renforcée qui se manifeste dans les moments de détresse, comme il est écrit : « *Car Je connais ses souffrances* » (Chémot 3,7), puisque la souffrance des Bné Israël est aussi celle d'Hachem. Le protagoniste de l'histoire ajouta ensuite avec une pointe d'humour, une morale réconfortante : « La différence entre les deux Avrékhim est que le premier compta "sur sa mère" alors que le deuxième compta sur le Créateur du monde ! »

Les dix jours de repentir

« Qu'as-tu à somnoler » : profiter de chaque instant !

Le Pélé Yoèts (Erekh Techouva) écrit les mots suivants :

« Et si, toute l'année, l'homme a suivi à sa guise les désirs de son cœur, et que son Yétser Hara l'a plongé dans une profonde torpeur, **lorsqu'arrivent l'époque des aspirations au changement, les jours propices que constituent le mois de la miséricorde (Eloul, n.d.t) et les dix jours de repentir, il n'a plus temps de somnoler**. Car le Roi du monde va faire comparaître toute la terre en jugement. Il sera donc saisi de crainte et il se réveillera comme s'il sortait de son sommeil, car ces jours-ci sont des jours propices, où sa prière et son repentir portent leurs fruits. Les livres saints rapportent que la différence concernant la prière et la téchouva des dix jours de repentir par rapport aux autres jours de l'année est comparable à celle entre la lumière et les ténèbres. Une heure de repentir et de bonnes actions pendant cette période est supérieure à des jours entiers durant le reste de l'année. On veillera donc à utiliser à bon escient chaque instant de ces jours sans les gaspiller. »

Rabbénou Yona avait déjà déclaré, à son époque, dans son 'Chaaré Téchouva' (Chaar Chéni §14) : « Celui qui craint la parole d'Hachem tremblera intérieurement en pensant que tous ses actes sont inscrits dans le Livre et, qu'en ce jour, D. mènera en jugement chacune de ses actions même les plus cachées, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Car l'homme est jugé à Roch Hachana et son verdict est scellé à Yom Kipour. Or, lorsqu'un homme sait qu'il va comparaître devant un roi de chair et de sang, il est rempli d'une crainte immense. Il imagine toutes les solutions pour être épargné et il ne lui viendrait pas un seul instant à l'idée de vaquer à ses affaires et de s'occuper de choses vaines, d'exploiter sa terre ou de parcourir ses vignes. Et il ne relâcherait pas un seul instant ses efforts pour tenter de s'échapper comme un cerf. Dès lors, combien est inconvenable la conduite de ceux qui travaillent du matin au soir pendant ces jours redoutables de jugement, sans savoir quel sera leur sort. Il sied, au contraire, que tout homme craignant D., réduise la quantité de ses affaires afin de se libérer l'esprit, et qu'il fixe des moments, le jour comme la nuit, pour s'isoler afin de sonder ses voies et s'examiner, tant qu'il est encore temps, en s'attachant aux chemins du repentir et à l'amélioration de ses actes. »

Une fois, des scientifiques voulurent faire une étude sur la vie du lion et sur son anatomie. Ils décidèrent d'aller au zoo, et de disséquer un lion vivant (car ses membres sont alors frais et sains). La chose arriva aux oreilles de ce dernier et il en fut saisi de crainte. Il se mit alors à réfléchir qu'il avait tout intérêt à se faire passer pour mort car de cette manière, on n'aurait plus besoin de lui. Il ne mangea pas pendant trois jours et trois nuits et maigrit considérablement. Puis, il tomba, affalé, sur le sol, privé de ses forces, sans pouvoir remuer le moindre membre.

Le jour venu, lorsque la "délégation sanguinaire" arriva avec ses "instruments", ils aperçurent le lion gisant à terre, immobile comme une pierre, dont personne ne se préoccupait. Ils allaient repartir, lorsque le médecin en chef postula que, faute de mieux, on pouvait se contenter d'un lion mort. Aussitôt, ils prirent une hache lourde et bien aiguisée et la soulevèrent vigoureusement au-dessus de son oreille droite. Le lion garda le silence en se disant : « Mieux vaut renoncer à une oreille plutôt qu'ils se rendent compte que je suis encore vivant ! » Et, en effet, les hommes mirent leur projet à exécution et lui coupèrent l'oreille, tandis qu'avec "une vaillance de lion", celui-ci se retint de rugir de douleur en serrant fortement ses mâchoires. Ils continuèrent ensuite leur tâche sur l'oreille gauche, puis ils lui ouvrirent la gueule et, en un seul coup, ils lui arrachèrent toutes les dents. Cependant, le lion garda encore le silence, jusqu'à ce qu'il entende l'un d'eux déclarer à son collègue : « Préparons-nous à lui enlever le foie. » Là, le lion ne se retint plus. En rassemblant les dernières forces qui lui restaient, il se secoua, frappa les gardiens stupéfaits de cette "résurrection", et s'enfuit vers la forêt par le portail demeuré grand ouvert, en pleurant à chaudes larmes sans pouvoir s'arrêter. « Pourquoi ne parviens-tu pas à cesser de pleurer ?, lui demandèrent les autres animaux de la forêt ?

- La porte est restée ouverte tout le temps, leur répondit-il. Pourquoi les ai-je laissé m'arracher les oreilles et les dents, et ne me suis-je pas enfui alors qu'il était encore temps ? C'est sur cela que je me lamente ! »

Mes frères, toutes les portes sont ouvertes en ces jours ! « Prenons la fuite" dès à présent, afin de ne pas avoir à pleurer ensuite en disant : "Pourquoi ne l'avons-nous pas fait alors qu'il en était encore temps ?"

Même d'après l'opinion du lion, on peut encore imaginer renoncer aux oreilles et aux dents, membres qui ne sont pas vitaux. Mais le foie, il est impossible d'y renoncer car il s'agit d'un organe dont la vie dépend. Il en est de même en ce qui concerne les jours où nous nous trouvons, car la vie en dépend, la vie de toute l'année ! Comment pourrait-on y renoncer ?

Yom kipour

« Tant qu'il n'a pas fait la paix avec son prochain » : le jour où disparaissent toute jalousie et concurrence pour laisser place à l'amour et à l'amitié

L'enseignement de la Michna (Yoma 85b) est connu : « Les fautes de l'homme envers D., sont pardonnées à Yom Kipour, mais **les fautes de l'homme envers son prochain ne sont pas pardonnées, tant qu'il n'a pas fait la paix avec lui**. » C'est l'opinion de Rabbi Eliézer, qui apprend cet enseignement du verset : « *De tous vos péchés, vous serez purifiés devant Hachem.* » (Vaykra 16, 30) [seules les fautes de "devant Hachem", n.d.t]. Et de fait, la loi postule (Choul'hane Aroukh 606, 1) : « **L'homme est tenu, la veille de Yom Kipour, de faire la paix avec son prochain qu'il a offensé** », afin qu'il puisse être lavé et purifié de toute trace de faute.

Il est possible d'opposer à cette déclaration le fait que s'il en est ainsi, cela ferme les portes du repentir. Car si l'offensé refuse de pardonner ou si, pour une raison quelconque, le responsable de l'offense ne peut venir se réconcilier avec l'offensé, il ne méritera pas l'expiation en ce jour. Cependant, dans son livre "Sidouro Chel Chabbat", l'auteur repousse cet argument en rapportant les paroles du 'Hovote Halévavote' (Chaar Hatéchouva §10) qui explique que dans chaque faute entre l'homme et son prochain, outre l'offense envers l'autre, une faute envers Hachem est également commise puisque le Saint-Béni-Soit-Il interdit de causer préjudice à son prochain et qu'à cause de ses actes, il enfreint cette défense. « C'est pourquoi, dit-il, **l'homme devra se repentir sincèrement et du mieux qu'il peut,** sur la partie de la faute concernant Hachem. Et s'étant ainsi repenti de tout son cœur et de toute son âme de la meilleure manière possible, Hachem lui pardonnera. Et comme Il sait, en outre, que cet homme désire réparer toute la faute, mais qu'il n'est pas en mesure de le faire, le Saint-Béni-Soit-Il fera une chose que Lui seul peut faire : Il effacera cette faute en plaçant dans le cœur de l'offensé, où qu'il soit, la pensée de pardonner à son offenseur. La faute sera alors annulée entièrement, dans ses deux parties. Seul Hachem peut accomplir une chose aussi extraordinaire, tout en la dissimulant du regard des hommes : faire en sorte que l'homme puisse obtenir par la force de son repentir ce qu'il est impossible d'accomplir ! »

D'autre part, il faudra veiller à ce qu'écrit le Rema (§606, 1) : « **Et celui qui doit pardonner ne fera pas preuve de cruauté en refusant de pardonner**. » Même si cela lui est difficile, il se montrera indulgent et par conséquent, on se montrera indulgent avec lui dans le ciel.

Et, au contraire, il nous incombe davantage, en ce jour, de faire preuve d'amour envers chaque juif, comme on le dit (dans le rite Ashkénaze) dans la prière de Moussaf (après le Séder Avoda) : יום שימת אהבה ורעות , יום עזיבת קנאה ותחרות ("jour de manifestation d'amour et de fraternité, jour d'abandon de la jalousie et de la concurrence") [dans le rite séfarade on retrouve la même idée exprimée dans le Kadiche particulier d'après Moussaf : ויסיר מתוככם קנאה ושנאה ותחרות ("qu'il enlève d'entre vous la jalousie, la haine, et la concurrence"), n.d.t]. On s'efforcera également de multiplier les actes de charité et de bienfaisance.

Il faut particulièrement veiller aussi à ne pas se mettre en colère. Le Sefat Emet (An. 5662) écrit à ce sujet les mots suivants : « La raison pour laquelle on fait un repas la veille de Yom Kipour est qu' "il n'y avait pas de jour aussi heureux pour Israël que le jour de Yom Kipour" (fin de la Guemara Taanit), car c'est en ce jour qu'ont été données les deuxièmes Tables de la Loi. Et comme on jeûne ce jour-là, l'on effectue la Séouda la veille. Il semble que le repentir des Bné Israël la veille de Yom Kipour soit la raison essentielle pour laquelle ils ont mérité les deuxièmes Tables. Car pour les premières, le Satan les fit fauter le dernier jour, afin qu'ils

ne les méritent pas, alors que Moché Rabbénou s'apprêtait à redescendre le lendemain du mont Sinaï. Et il est certain que pour les deuxièmes, le Satan avait également déployé tous ses efforts en essayant de les faire fauter pour les empêcher à nouveau de les recevoir. Mais nos pères eurent cette fois le dessus, le meilleur repentir consistant à ne pas récidiver lorsque l'on est placé exactement dans les mêmes conditions. Et puisqu'ils surmontèrent cette épreuve, ils méritèrent les deuxièmes Tables. Néanmoins, c'est aussi pour cette raison que chaque veille de Yom Kipour, le Satan se manifeste avec plus de force par rancune d'avoir été évincé ce jour-là. »

Et plus particulièrement, le Satan, qui est aussi le Yétser Hara, tente, le jour de Yom Kipour et la veille, de faire trébucher l'homme par la colère, qui est associée à la faute de l'idolâtrie, comme l'enseignent nos Sages (Chabbat 105b) : « Celui qui se met en colère est comme s'il servait les idoles. » Il faut donc extrêmement veiller à fuir la colère en ce jour.

Le Tsla'h (dans ses Drachot de Chabbat Téchouva 24, 12) exhorte lui aussi à la prudence sur ce sujet : « C'est une ruse du Satan en ce saint jour, la veille de Yom Kipour, où la plupart des gens en viennent à se mettre en colère (…) Et même la bougie est alors inutile (tous avaient alors coutume de se presser d'amener des veilleuses à la synagogue pour les allumer en guise de bon augure). Car le feu du Guéhinam a déjà été attisé puisque : "Celui qui se met en colère est exposé à tous les feux du Guéhinam", à savoir qu'il est alors inutile d'allumer le feu des bougies puisque les flammes du brasier (de la discorde n.d.t) brûlent déjà. Malheur à eux d'en être arrivés là ! »

Une année, la veille de Yom Kipour dans l'après-midi, on aperçut Rabbi Chlomké de Zwill affairé à réparer un tuyau d'égout cassé à proximité de la synagogue, alors qu'il était déjà revêtu du Kittel et du Tallit, prêt pour Kol Nidré. Un des passants qui vit ce terrifiant spectacle, en fut interloqué et demanda au Rabbi : « Rabbi, qu'avez-vous à cette heure à vous occuper des égouts alors que nous sommes au seuil de ce grand et redoutable jour ?

- Ce que je fais, répondit ce dernier, est comparable à ce que faisait le Cohen Gadol à l'heure où, une fois par an, il se tenait dans le Saint des Saints ! (Car une dispute avait éclaté entre les voisins au sujet de ce tuyau et pour la faire taire, Rabbi Chlomké s'était occupé lui-même du problème.) »

Et même si nous ne sommes pas au niveau de nous préoccuper des "tuyaux" des autres, préoccupons-nous tout au moins des nôtres en veillant particulièrement à ne pas les ouvrir, pour reprendre l'expression de la Guemara (Sanhédrine 7a) : « La dispute ressemble à un tuyau d'eau ! »